

La Présidente du Centre de Gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985, modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-01 CDG portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la FPT de l'Ariège,

Considérant que l'effectif de 66 fonctionnaires en position d'activité ou de détachement dans ce cadre d'emplois au sein de l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion arrêté au 31/12/2023, ouvre droit à 2 postes d'Ingénieur territorial pour la promotion interne 2024, au titre de l'article 16 du décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006,

## ARRÊTE

**Article 1 :** La liste d'aptitude au grade d'Ingénieur Territorial, au titre de la promotion interne 2024, est arrêtée comme suit :

- **DE JESUS ESTEVES Raynaldo né le 04/04/1973**
- **MARTINEZ David né le 14/02/1975**

**Article 2 :** Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, deux mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Le Préfet,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département.

Fait à FOIX le 31 octobre 2024

La Présidente,  
Martine ESTEBAN



**Centre de Gestion de l'Ariège**

10 rue Germain Authié  
09000 Foix  
Tél. 05-34-09-32-40  
cdg@cdg09.fr  
[www.cdg09.fr](http://www.cdg09.fr)

La Présidente du Centre de Gestion  
De la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège certifie  
Le caractère exécutoire de la présente décision.

Transmis à la Préfecture le :

Affiché le: